

## Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 12.10.2016 / remplace la version du -.-

### Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit: **SPATIME WASSERREIN**

Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

### Section 7: Manipulation et stockage

Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

### Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle (SUVA):

Valeurs limites d'exposition/protection individuelle

CAS-Nr.	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque	Toxicité critique
7782-50-5	Chlore	VME	1,5	0,5		YeuxTC HU & VRSTC HU
		VLE	1,5	0,5		

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Considérations produit: Les résidus de produits et emballages non nettoyés doivent être éliminés comme des déchets dangereux et serviront une entreprise d'élimination autorisée.

Code OMoD: 160509

Elimination Emballage: Nettoyé et l'emballage peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit.

Informations réglementaires:

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; SR 814.600)

Ordonnance sur les mouvements de déchets du 22 juin 2005 (OMoD; SR 814.610)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005; SR 814.610.1

### Section 15: Informations réglementaires

Classe de danger pour les eaux: A

Le produit contenant la substance extrêmement préoccupantes (liste des substances candidates, OChim Annexe 3): non applicable

Catégories d'utilisateurs: Utilisateur privé

Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) SR 822.111.52.

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5) SR 822.115 et Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, SR 822.115.2

Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim); SR 813.1

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim); SR 813.11

Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio); SR 813.12; N° d'autorisation: CHZN3705. Exclusivement autorisé pour les piscines privées.

Ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses; SR 813.131.21

### Section 16: Autres informations

Guide pratique „Entreposage des matières dangereuses“ <http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=151>

---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** SpaTime Wasser-Rein / Désinfectant Plus / Spa Pure  
414920

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Interbayrol GmbH c/o KD-Zug-Treuhand AG  
Untermüli 7, CH-6304 Zug  
Téléphone +41 41 7662650  
Internet www.bayrol.com

### Service des renseignements

E-mail (personne compétente):  
ASchwarzenboeck@bayrol.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Tox. Informationszentrum CH:  
Téléphone +41 44 251 51 51;  
N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59

---

## ! SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### ! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
<b>Acute Tox. 4</b>	<b>H302</b>	
<b>Skin Irrit. 2</b>	<b>H315</b>	
<b>Eye Irrit. 2</b>	<b>H319</b>	
<b>STOT SE 3</b>	<b>H335</b>	
<b>Aquatic Acute 1</b>		
<b>Aquatic Chronic 1</b>	<b>H410</b>	

#### Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07



GHS09

**! Mot signal**

Attention

**Consignes en cas de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Consignes de sécurité**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium, troclosène sodique, dihydrate

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

**2.3. Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

---

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
51580-86-0	220-767-7	troclosène sodique, dihydrate	25	Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
70693-62-8	274-778-7	bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium	2,5	Acute tox. Cat 4, H302 / Skin corr. Cat 1 B, H314 /

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
51580-86-0	troclosène sodique, dihydrate	01-2119489371-33-xxxx

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Conduire chez le médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.

Assurer un traitement médical.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

beaucoup d'eau

dioxyde de carbone

sable

#### Moyens d'extinction inappropriés

peu d'eau

mousse

---

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone  
Chlore (Cl<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement complet de protection.

#### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Éviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

#### Remarques complémentaires

Neutraliser le chlore actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Évacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation et le dépôt de poussières.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

#### Mesures générales de protection

Éviter d'inspirer la poussière.

Éviter de toucher avec les yeux.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).

Eviter que l'eau ne se trouve en quantité insuffisante.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Stockage: au frais et au sec.

**Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 5 ans.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

**Protection des mains**

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**aspect**

granulé

**Couleur**

blanc

**Odeur**

caractéristique, piquante

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'ébullition/ plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	240 - 250 °C				
<b>Point d'éclair</b>	non déterminé				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto- inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	non déterminé				
<b>Densité en vrac</b>	1336 kg/m <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	250 g/l	25 °C			
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b> Aucune information disponible.					

**Propriétés explosives**

Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

**10.2. Stabilité chimique**

Température de décomposition:

240°C - 250°C

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le contact avec les acides libère des gaz toxiques.

**10.4. Conditions à éviter**

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des graisses et des huiles.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des substances organiques.

**10.5. Matières incompatibles**

**Substances à éviter**

Huile

Acide

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Trichlorure d'azote

oxydes d'azote (NOx)

chlore

**Informations diverses**

Peut provoquer des taches sur les textiles, liner, peinture, etc. Le chlore gazeux décompose beaucoup de matériaux et corrode les parties métalliques.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	ca. 500 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			



**Constatations empiriques**

Irrite les organes de la respiration  
le produit est irritant pour les muqueuses

**Remarques générales**

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 < 1 mg/l (96 h)	Lepomis macrochirus		
<b>Daphnie</b>	CE 50 < 1 mg/l (48 h)	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

**Remarques générales**

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations relatives au produit**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Eliminer comme déchet dangereux.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Produit de nettoyage recommandé**

eau

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	3077	3077	3077
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (troclosene sodium, dihydrate)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9	9	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel E

Code de classification M7

**Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT

**SECTION 15: Informations réglementaires**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Autorisations**
**Autres réglementations (UE)**

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Directive Biocides (98/8/CE).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.9

### Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.